

Année académique 2002
Prof. D. Tosato-Rigo
Ass. K. Crousaz
Ass. N. Staremborg

Miriam Nicoli
Laurence Loewer
17 mars 2003

« Ayant contenté Messieurs les pasteurs... »
Eglise et contrôle social à l'époque moderne.

**« Pour empêcher la mendicité et l'oisiveté
comme les sources de tous les désordres »
(Edit de 1656) : la lutte contre la pauvreté en
France à l'âge classique**

Tiré de : GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres : l'exemple de la Généralité de Lyon, 1534-1789*,
Paris : Les belles lettres, 1971.

Plan

1. Problématique
2. Les différents apports des sources
3. Le contexte historique
 - 3.1 La pauvreté structurelle
 - 3.1.1 Crise du système féodal
 - 3.1.2 Démographie et géographie
 - 3.2 Les raisons de l'augmentation du nombre de pauvres : la pauvreté conjoncturelle
 - 3.2.1 Le journal d'un curé de campagne
 - 3.2.2 La famine
 - 3.2.3 Les guerres et les épidémies
4. La lutte contre la mendicité
 - 4.1 Définitions et représentations des différents types de pauvres au XVIIe siècle
 - 4.1.1 Le pauvre
 - 4.1.2 Le mendiant
 - 4.1.3 Le vagabond
 - 4.2 Assistance aux pauvres : l'apport du XVIe siècle
 - 4.3 Répression de la pauvreté : la mise en place de l'Hôpital général
 - 4.3.1 Fonctionnement interne
 - 4.3.2 Objectifs, buts et rôles des hôpitaux
 - 4.3.3 Lois et gestion des hôpitaux
 - 4.4 Remise en question de la théorie de l'enfermement
 - 4.4.1 Jean-Pierre Gutton, l'enfermement comme emprisonnement
 - 4.4.2 Robert Castel, l'enfermement comme stratégie de détour
5. Bilan et conclusion

1. Problématique

Depuis le XVI^e siècle, se répand en Europe un sentiment d'angoisse et d'insécurité liés à des phénomènes comme les épidémies de peste, les disettes, le Grand Schisme ou encore l'avancée des Turcs. L'évolution de la Réforme ne fait qu'accroître cette impression de menace grandissante¹. Tout écart à la norme est perçu comme condamnable et source de désordres par les autorités religieuses et politiques. Ce contexte engendre une désacralisation de l'image du pauvre². Il y a en effet rupture avec l'image que l'on pouvait s'en faire au Moyen Âge. Celui-ci était associé à l'image d'un Christ souffrant. De même la création de plusieurs ordres mendiants (Augustiniens, Franciscains, Carmes, Dominicains) au XIII^e siècle renforce cette image de la pauvreté comme un idéal de vie.

A partir du XVI^e siècle le pauvre est désormais comparé au fainéant menant une vie en dehors de toutes règles religieuses, un fossé commence à se créer entre pauvreté matérielle et pauvreté spirituelle. La reprise démographique, le sous-emploi, la paupérisation salariale, augmentent le nombre des mendiants dans les rues. Ils affluent vers les grandes villes, Paris en particulier. Ce phénomène inquiète les autorités et entre rapidement dans le débat public. Il faut pallier aux dangers potentiels que les mendiants et le vagabond représentent. Diverses mesures sont donc prises pour classer, encadrer et contenir par des réglementations la « communauté » des pauvres. Une nouvelle terminologie permettant de différencier les divers types de pauvres apparaît à cette époque-là. Du mendiant invalide au vagabond, en passant par le mendiant valide et le brigand, les pauvres gens sont enfermés dans l'une ou l'autre des catégories. Afin d'améliorer le contrôle, les pouvoirs publics rejoignent les pouvoirs ecclésiastiques en créant de nouvelles ressources par des impôts nouveaux. Les « bureaux des pauvres » et « l'Aumône générale » représentent les premiers pas pour assister les invalides et donner du travail aux oisifs. L'action publique en direction des pauvres vacillera sans cesse entre assistance et répression pour finalement choisir la mise aux bans de la société par l'enfermement. Cette idée d'enfermement des pauvres en France prend de l'importance autour des années 1640. On cherche tout d'abord à assainir les villes et à exploiter la main d'œuvre disponible.

Il serait néanmoins utile d'observer cette politique d'enfermement à la lumière des deux Réformes. L'oisiveté de l'homme était perçue comme la mère de tous les vices et propagatrice de libertinage. L'Église endossait donc le devoir de remettre les pauvres sur le droit chemin et de sauver leurs âmes.

Le premier hôpital général est créé à Lyon en 1614, celui de Paris date de 1656. En 1662, on ordonne, à travers un édit, de mettre en place un hôpital général dans toutes les villes et gros bourgs du royaume. La gestion des hôpitaux a été une tâche difficile à gérer. Les difficultés financières et le surpeuplement de ces infrastructures ont rapidement posé problème. L'endurcissement des peines à l'égard des pauvres est en grande partie due à ces difficultés administratives. Une analyse plus économique et normative du problème nous aidera à comprendre si l'expérience de l'enfermement a été un succès ou un échec.

¹ Cette thèse est soutenue par Jean Delumeau dans *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles) : une cité assiégée*, Fayard, Paris, 1978.

² Robert Castel ne partage pas ce point de vue. Selon lui la rupture qui engendrera l'enfermement des pauvres date du XIV^e siècle. Son analyse le porte à dire que l'assistance au Moyen Âge s'inscrit dans une économie de salut. Le pauvre est instrumentalisé par le riche qui à travers lui peut exercer la charité en préparant ainsi son salut. CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1995.

Les différents types de sources que nous avons à disposition nous permettront de nous interroger sur la représentation du pauvre au XVIIe. Nous observerons les différents vocables utilisés pour le définir et la portée de ceux-ci comme possible justification des agissements des autorités.

Ce séminaire nous invitera à nous interroger de manière plus globale sur la question du déplacement du contrôle social au XVIIe siècle. Un pouvoir jusqu'alors détenu par les autorités religieuses nous semble passer petit à petit aux mains de l'Etat.

2. Les différents apports des sources

Traiter du sujet de la pauvreté au XVIIe siècle pose un problème méthodologique. En effet, les pauvres ne nous parlent pas directement à travers des sources, ils sont un peuple muet toujours observé dans un mouvement allant du haut vers le bas, des dominants vers les dominés. Il y a donc constamment intervention d'un observateur qui appartient à une autre classe sociale et qui aura une vision quelque peu tronquée de la réalité du pauvre. Notre corpus de sources nous invitera donc à nous demander dans un premier temps qui sont les pauvres et dans un deuxième temps comment la société juge-t-elle ses pauvres ? Ces deux questions seront abordées à travers deux types de sources, littéraires et normatives.

Le journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle a été écrit par Alexandre Dubois (1655-1739)³ lorsqu'il était curé dans le village de Rumegies, dépendant de l'abbaye de Saint-Amand dans le Tournaisis, au nord de la France. Alexandre Dubois arriva à Rumegies en 1686 à l'âge de trente et un ans. Pendant les deux années précédentes, il avait été titulaire de la chapellenie Notre-Dame dans l'église paroissiale de Saint-Amand. Le journal est rédigé sur le registre paroissial de 1677-1693. Le cursus de formation de A. Dubois nous est inconnu. L'hypothèse a été faite qu'il étudia au séminaire de Lille, mais il ne faut pas oublier que souvent le bas clergé ne passait pas par les séminaires. A. Dubois écrivait couramment en latin et en français et son journal prouve qu'il avait une très bonne connaissance générale des problèmes politiques, des nouvelles provenant de Rome ainsi que des ordonnances épiscopales publiées à Paris et à Reims. L'information lui provenait aussi bien de la voie officielle, mandements ou instructions de l'évêque de Tournai et ordonnances royales qui après être enregistrées par le Parlement de Tournai étaient publiées à Saint-Amand, que de la lecture de plusieurs libelles et journaux comme la Gazette de France ou autres périodiques publiés en Hollande qui le renseignaient sur les campagnes militaires. La rédaction du journal est soumise à la lenteur de la circulation de l'information, du moins en ce qui concerne les nouvelles lointaines. Par conséquent, il a été rédigé par longues tranches. A. Dubois a commencé par exemple la rédaction de son journal en 1694 mais il reprend tous les événements à partir de 1686. C'est-à-dire que presque un tiers du texte a été rédigé d'un seul trait. La matière de ce journal reprend trois thématiques, souvent entrelacées: les affaires de la paroisse, les guerres et les grandes affaires religieuses. Le dessein du curé, en écrivant ce journal, était de laisser des informations pour les curés qui prendraient en charge la paroisse après lui.

Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière⁴ a été publié après la mort de celui-ci en 1690. Il fait l'inventaire d'un vocabulaire aussi bien technique que pratique de la langue de la bourgeoisie montante. Cet ouvrage nous semble éclairant dans la mesure où il est

³ Pour ce qui suit nous nous sommes basées sur l'introduction de H. Platelle in [DUBOIS, Alain], *Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle*, présentation, édition et notes par Henri Platelle, Paris, 1965, pp. 9-58.

⁴ FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye, Rotterdam, 1690.

la somme des opinions et représentations du XVIIe siècle. Il nous permettra donc d'élaborer une définition plus précise des termes même de vagabond, mendiant et pauvre qui jalonnent notre séminaire. Son approche est aussi intéressante dans la mesure où elle mentionne la politique de l'enfermement et nous offre la vision d'un bourgeois sur cette mesure.

Le recueil d'anciennes lois françaises parcourt la période de 420 jusqu'à la Révolution française de 1789. Le gouvernement royal, pendant tout le XVIIe siècle, promulgue plusieurs textes de loi sur la pauvreté, la mendicité et le vagabondage. Il s'agit de déclarations, d'édits, d'ordonnances ou de lettres patentes. Ces textes peuvent concerner Paris ou Versailles, l'ensemble du Royaume ou des intentions particulières comme la création des hôpitaux généraux⁵.

Les sources issues de l'ouvrage de Michel Foucault ne sont pas écrites de sa main, elles font parties des appendices et sont des textes de type normatif, des édits promulgués par le roi.

3. Le contexte historique

Trois faits, en relation avec notre problématique, marquent la période moderne : la forte croissance urbaine, la pénurie des produits alimentaires qui se caractérise par des phases d'abondance et des années de famine et la guerre. Ces facteurs vont déterminer la paupérisation de la société qui, comme nous pourrions le constater, est composée de pauvres « structurels » et pauvres « conjoncturels ». En effet, il faut comprendre le phénomène de la pauvreté comme quelque chose de dynamique, la sortie et la rentrée dans les marges de la société suivant de près les cycles de la nature, de l'économie et de la politique. Définir le nombre des pauvres dans la France d'Ancien Régime n'est pas une tâche facile. Jean-Pierre Gutton la qualifie même d'insoluble⁶. Le problème se situe sur deux niveaux. Premièrement, les sources dont on dispose sont suspectes. Qu'il s'agisse de registres d'entrée dans les hôpitaux, ou de listes des personnes recevant l'aumône, ceux-ci nous renseignent plutôt sur les moyens d'accueil des œuvres d'assistance que sur le phénomène de la pauvreté en général. Les recensements et les sources fiscales fournissent bien des chiffres mais il se trouve qu'ils sont souvent contradictoires entre eux. Nous sommes encore dans la période pré-statistique, il faut par conséquent être précautionneux. Deuxièmement, le problème de la définition du pauvre doit être pris en compte (Doit-on compter seulement les pauvres « structurels » ? Doit-on aussi ajouter les pauvres « conjoncturels » ? Comment établir le seuil de pauvreté⁷ ?). De manière générale, le pauvre est celui qui ne peut compter pour sa survie que sur son travail. Ce caractère très large de la définition du pauvre est intéressant car il montre l'instabilité et la précarité de la condition du peuple à l'époque moderne mais il ne nous aide pas à dénombrer les pauvres en France. Si un chroniqueur du XVe siècle comptait 80'000 mendiants à Paris, les autorités municipales avancent le chiffre de 30'000 pour le XVIe siècle⁸. Une

⁵ Cf. DEPAUW, Jacques, « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds ? Les Hésitations de la législation royale », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 21, juillet-septembre 1974, p. 401.

⁶ Cf. GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe)*, Paris : Presses universitaires de France, 1974, p. 72.

⁷ Gutton définit le seuil de pauvreté de la manière suivante : « le seuil en dessous duquel les quatre cinquièmes des ressources d'un ménage de quatre bouches à nourrir, disposant d'un seul salaire, sont absorbés par les dépenses de céréales panifiables ». *Ibid.*, p.77.

⁸ Chiffre tiré de GEREMEK, Bronislaw, « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 21, juillet-septembre 1974, p. 374.

brochure anonyme datant de 1676 parle de 40'000 mendiants⁹. Personne n'avance des chiffres pour tout le royaume.

3.1 La pauvreté structurelle

Dans la société d'Ancien Régime, infirmes, veuves et vieillards constituaient le grand nombre des pauvres. On peut même dire que l'existence de ces pauvres est liée à la structure des sociétés d'Ancien Régime dans la mesure où les institutions d'assistance destinées à lutter contre la maladie et la vieillesse restent toujours insuffisantes¹⁰. Le nombre de veuves est aussi important à cause de la rareté du remariage. Incapables de prendre en charge leurs vies, ces gens faisaient confiance aux structures charitables mises en place par des religieux ou des bienfaiteurs. Analphabétisme et endettement sont encore deux facteurs rendant le statut du pauvre ou du paupérisable encore plus instable. Le deuxième en particulier car le journalier doit souvent emprunter à son employeur de la semence et, pour labourer son lopin de terre, il devra louer charrue et cheval de celui qui les possède. A la ville, l'endettement se manifeste par rapport au loyer surtout. Lors d'une période de crise ces gens se trouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs dettes et ils s'enfuient fréquemment choisissant la voie du vagabondage.

A côté de ces derniers on trouve d'autres catégories de pauvres qui ont été créées par les changements de structure sociale.

3.1.1 Crise du système féodal¹¹

La crise du système féodal apporte des changements profonds dans la structure de la propriété agraire – l'Angleterre avec le système des *enclosures* est le cas le plus frappant – et amène à la désagrégation des sociétés rurales. Dans la France d'Ancien Régime la lourde fiscalité et les crises économiques stimulent une redistribution de la propriété qui se traduit par la concentration des terrains au profit de la noblesse ou la bourgeoisie. Ce mouvement est nettement attesté dès années 1590¹². Pour beaucoup de paysans expropriés de leurs terres une activité économique indépendante à la campagne n'est plus possible. Les conséquences sociales de ce phénomène sont importantes car il crée un véritable prolétariat rural qui se rend vers les villes à la recherche d'infrastructures d'assistance qui ne sont pas présentes à la campagne¹³. Néanmoins, le phénomène de la pauvreté ne se résume pas à la migration des pauvres vers les villes. A la ville, les ouvriers non qualifiés et les manœuvres, compte tenu des baisses des prix des salaires, sont obligés de dépenser quatre cinquièmes de leurs ressources pour l'achat de nourriture. Non seulement les salaires sont bas, mais leur évolution au cours du XVIIe siècle est négative. Ainsi, on

⁹ Chiffre tiré de FOUCAULT, Michel, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'Âge classique*, Paris, 1961, p. 646.

¹⁰ Cf. GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe)*, op. cit., p. 54.

¹¹ Outre la crise du système féodal, phénomène désormais attesté, deux autres hypothèses sont avancées ; la première est démographique. On peut voir en effet un lien entre expansion démographique et augmentation du nombre des pauvres, surtout si le volume de la subsistance n'augmente pas. L'autre est géographique : Gutton prend l'exemple de l'analyse des origines géographiques des vagabonds arrêtés à Lyon au XVIIIe siècle pour discuter la possibilité d'un mouvement du Nord vers le Sud de la France, donc vers les plaines plus fertiles qui engendrent un grand nombre de vagabonds. Cf. GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe)*, op.cit., p. 38.

¹² *Ibid.*, p. 33.

¹³ Les villes ont une politique frumentaire et des réserves de blé. Les institutions de charité accordent des aides aux pauvres forains. Dans les campagnes rien de cela n'est présent, les petits hôpitaux ruraux étant en décadence depuis la fin du Moyen Age.

constate que, sur les listes des aumônes, les professions les plus citées sont celles de journalier, manœuvre et petit artisan.

3.2 Les raisons de l'augmentation du nombre de pauvres : la pauvreté conjoncturelle

Toutes les sociétés, à toutes les époques connaissent des pauvretés endémiques ou accidentelles à la suite de calamités comme les disettes, la famine, les épidémies et les guerres. Pendant ces périodes de crise, la paupérisation gagne des couches sociales nouvelles qui se voient contraintes à rompre avec leurs conditions d'existence antérieures. Lorsque des crises de ce type viennent abaisser le seuil de pauvreté, des agitations populaires se manifestent souvent, à la campagne comme dans les villes. En campagne, les attaques des convois de grains se produisent souvent lors des mauvaises récoltes ; en ville, les émeutes frumentaires sont dirigées contre les boulangers ou tous ceux qui sont suspects de faire des «amas de grains»¹⁴.

3.2.1 La famine

L'économie d'Ancien Régime, se caractérise par la prédominance écrasante du secteur primaire. Selon les pays, 80 à 90% de la population vit à la campagne et plus de quatre cinquièmes de ces ruraux sont effectivement des paysans ayant la lourde charge de nourrir l'ensemble de la population qui, au XVIIe siècle en France, compte entre 18 et 19 millions de personnes¹⁵. Quitte à simplifier une réalité plus complexe, on peut dire que la période 1550-1660 ainsi que la période qui marque la fin du règne de Louis XIV sont marquées par d'importants problèmes de subsistance. Le climat peu favorable à l'agriculture est la cause de mauvaises récoltes et de disettes et contribue à la stagnation de la production agricole. Pendant ces périodes de détresse, ce sont surtout les plus humbles, les journaliers ou les paysans sans terre qui sont sujets à la plus grande misère. La moyenne paysannerie tombe sous le seuil normal de subsistance et ceux qui ont généralement un excédent de récolte négociable s'en trouvent privés. Dans les villes en pleine expansion démographique, la pénurie alimentaire est amplifiée par les difficultés d'approvisionnement. La hausse des prix des produits agricoles crée un fort décalage entre le salaire nominal des ouvriers et le salaire réel, provoquant ainsi une hausse considérable de la pauvreté¹⁶.

3.2.2 La guerre et les épidémies

Outre les problèmes dus aux aléas du climat et à la faiblesse de la productivité du sol, les guerres ont été aussi une grande cause de destruction. La guerre de Trente ans et la Fronde ont porté un dur coup à la population française. Lors de la première, les armées étaient formées par des mercenaires qui vivaient dans le pays. Sans beaucoup de scrupules, surtout quand le gouvernement ne payait pas leur solde, ces armées s'adonnaient à des pillages et à des excès qui pesaient lourdement sur les habitants des lieux de stationnement des troupes, aggravant ainsi leur misère. La Fronde a contribué, avec la multiplication des conflits locaux, à une paralysie du commerce. Un phénomène

¹⁴ Cf. LEBRUN, François, *Le XVIIe siècle*, Paris : Armand Colin, 1967, p. 13.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 25-26.

¹⁶ En dehors des crises de subsistance ou des crises économiques, d'autres facteurs peuvent causer la misère auprès des manufacturiers. Les artisans de luxe, comme les producteurs de soieries, peuvent dépendre d'un deuil à la cour ; l'industrie en général peut être affaiblie par des embargos politiques comme ça été le cas de l'industrie drapière britannique lors des fermetures du port d'Anvers aux produits anglais.

lié à la guerre qui augmente le nombre de vagabonds et la désertion ou la fuite devant tout ce qui ressemble à une conscription. Un autre effet de la guerre sur les phénomènes de paupérisation est la hausse de la fiscalité pour soutenir les dépenses des conflits. Guerres et épidémies allaient souvent de paire : pestes, paludisme, typhus, dysenterie et suette frappaient régulièrement les hommes déjà affaiblis par la sous-alimentation en entraînant malheurs et dépopulation.

3.2.3 Le journal d'un curé de campagne

Cette source nous montre bien les ravages qu'une guerre, associée à une période de famine, peut causer au sein d'un village comme celui de Rumeiges, composé par une population vivant majoritairement du travail de la terre. Notre curé a été témoin des deux dernières guerres du règne de Louis XVII, à savoir celle de la Ligue d'Augsbourg et celle de la succession d'Espagne. En 1694, quand A. Dubois commence à écrire, la guerre de la Ligue d'Augsbourg en était à sa sixième année. Le curé a donc le recul nécessaire pour discuter le contrecoup, au niveau local, des grandes manœuvres politiques. Il souligne, en particulier les problèmes fiscaux liés à la guerre. A toutes les charges imposées par le roi de France pour le financement des conflits – Louis XIV crée par exemple en 1695 la capitation, taxe payée par tête et par tout le monde - vient s'ajouter la lourde tâche du paiement des contributions de guerre levées par l'ennemi. Ce dernier pouvait exiger des paiements en usant la menace de raids dévastateurs dans les villages. Appauvris par la fiscalité, le village de Rumeiges connaît une crise de subsistance entre 1693 et 1694. La ruine s'abat sur la population qui, selon le curé, est réduite pour deux tiers à une extrême misère. Une citation de A. Dubois résume bien l'état d'esprit qui devait régner au sein du village : « *On était vraiment las d'être au monde*¹⁷ ». A côté de l'augmentation de la mortalité et de la pauvreté, le curé signale une inquiétante intensification d'actions violentes. Pour faire face à ces problèmes, le curé donne la récolte de la cure de Rumeiges 1694 aux pauvres qui débarquaient nombreux dans la zone, réputés pour la générosité de ses habitants, définis comme des gueux, des protestants donc, même si ce n'était plus le cas à l'époque qui nous concerne.

Cette disette, commencée dans certaines régions en 1692 déjà et prolongée jusqu'en 1694, fut l'objet de nombreuses décisions royales. Le curé cite l'ordonnance du 20 octobre 1693 où il est question d'une aide de sept mois assurée par les paroisses pour les plus démunis. L'aumône manuelle était interdite.

Cette source nous montre comment la pauvreté peut toucher tout un chacun pendant certaines périodes conjoncturellement difficiles. En relation à cela, il est intéressant de relever la solidarité décrite par le curé entre les gens du village de Rumeiges.

On peut affirmer que le XVIe siècle connaît une baisse progressive du niveau de vie des masses due à la montée en flèche des prix. Au XVIIe cette baisse ne diminue pas même si les prix se stabilisent car les prix des produits agricoles restent toujours trop élevés par rapport aux salaires ouvriers¹⁸. La pauvreté sous l'Ancien Régime est un fait massif, structurel et conjoncturel à la fois et elle explique en partie tout un ensemble de conduites sociales qui vont du vagabondage à la mendicité et du vol à la prostitution.

4. 1 Définitions et représentations des différents types de pauvres au XVIIe siècle

¹⁷ [DUBOIS, Alain], *Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle*, op.cit, p. 92.

¹⁸ GEREMEK, Bronislaw, *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Gallimard, 1987, p. 122.

Les termes qui gravitent autour de l'étiquette pauvreté sont nombreux et peuvent poser problème. Ils ont des significations floues et qui dépendent souvent du locuteur. Quelle que soit la signification des termes que nous rencontrerons, ceux-ci peuvent être rangés sous le terme englobant d'*indigent*. Ce vocable générique renvoie en effet « au groupe des misérables et des nécessiteux ». Les définitions communément admises par les acteurs du XVIIe siècle renvoient toujours à des absences. On semble avoir de la peine à définir ce qu'est réellement le pauvre, on choisit donc de dire ce qu'il n'est pas. Il est possible de définir ces trois types de pauvres de manière grossière, en affirmant que le pauvre est celui qui n'a pas de bien, le mendiant est celui qui n'a pas de travail et le vagabond est celui qui n'a pas de domicile. Mais nombreuses sont les subtilités qui différencient les diverses acceptations de ces termes et elles pourront être employées à la lumière de notre problématique, dans la mesure où l'image que l'on se fait du pauvre peut expliquer et même justifier dans un certain sens la politique de l'enfermement. Le langage révèle à son insu les peurs et les repentirs d'une société ainsi que les références qui lui permettent de situer ses exclus.

4.1.1 Le pauvre

Qui sont les pauvres à l'époque moderne, ou plus précisément au XVIIe siècle ? Cette question nous invite à nous demander quelles sont les limites de la pauvreté, quand peut-on affirmer qu'un homme est pauvre ou non ? Y a-t-il un seuil de pauvreté ?

Selon Furetière le pauvre est : « *celui qui n'a pas de bien, qui n'a pas les choses nécessaires pour sustenter sa vie ou soutenir sa condition.* »¹⁹

Il est encore nécessaire de faire la différence entre le vrai et le faux pauvre. Le vrai pauvre mérite d'être secouru par l'hôpital et de recevoir l'aumône, le faux pauvre est méprisé et ne mérite aucune considération. L'expression pauvre honteux apparaît quelques fois dans nos textes, elle fait référence à celui qui est déchu, qui a perdu sa position sociale.

4.1.2 Le mendiant

Le mendiant est celui qui est non seulement privé de tout revenu, mais qui est réduit à un tel point de misère qu'il ne peut travailler, soit parce qu'il en est incapable physiquement ou parce que la situation économique est telle qu'il ne parvient pas à trouver un emploi. La mendicité est l'issue normale du petit peuple dans la difficulté. Les termes de gueux et de mendiant sont synonymes chez Furetière : « *Le mendiant est celui qui fait l'aumône*²⁰ » la définition est identique pour le gueux. On ne rencontre par contre aucune des raisons pour lesquelles les gueux et les mendiants font l'aumône. A la fin du XVIIe les mots pauvre et mendiant cessent d'être rapprochés, le mendiant est de plus en plus assimilé au vagabond.

Ces trois définitions mentionnent la création des hôpitaux généraux, on peut remarquer une certaine décharge de l'auteur à ce propos, comme pour justifier le fait que l'on n'abandonne pas les pauvres dans leur misère.

4.1.3 Le vagabond

¹⁹ FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel*, op. cit. (article pauvre).

²⁰ *Ibid.*, (article mendiant).

Dans un édit de 1666²¹ les vagabonds et sans aveu sont définis comme « *ceux qui n'auront ni métier, ni aucun bien pour subsister, qui ne pourront faire certifier leur bonne vies et mœurs par personnes de probité, connues et dignes de foi, et qui soient de condition honnête* ». Ils représentent des dangers parce qu'ils sont sans résidence. Les errants ont souvent été perçus comme des vecteurs de peste et autres maladies. Ils sont suspects puisqu'ils peuvent venir de lieux contaminés. Ils peuvent aussi avoir un rôle de propagateur dans les révoltes paysannes dirigées contre la fiscalité. L'assimilation du vagabond avec le sans-aveu est caractéristique de la volonté d'exclure les vagabonds de la société. Personne ne les avoue, ne les reconnaît, ils se trouvent donc aux marges d'une société au sein de laquelle il est très important, et même vital, d'entretenir des liens de fidélité.

La définition du vagabond chez Furetière mentionne le fait que ceux-ci sont chassés, mais on ne parle aucunement des hôpitaux, on se trouve ici face à un élément important de la répression de la mendicité et du vagabondage ; les vagabonds ne sont en effet pas pris en charge par les hôpitaux parce qu'ils ne sont domiciliés dans aucune ville.

4.1.4 Le pauvre à travers les sources

Le journal d'un curé de campagne a une utilisation relativement claire et uniforme des termes *pauvre* et *mendiant*. Les pauvres sont synonymes de petit peuple, cela s'explique par le fait que nous nous situons dans un milieu rural où la misère est le lot de tous. Les pauvres sont donc une masse indistincte qui se confond avec la population puisque tous sont touchés par les mauvaises récoltes.

Dans les sources de type normatif les termes sont beaucoup plus flous et compartimentent la pauvreté. On passe des pauvres aux pauvres mendiants, valides, invalides, ou fainéants. C'est une vision pessimiste et négative du pauvre à la charge de la société. Le mot pauvre semble parfois englober tous les autres termes.

4.2 Assistance aux pauvres : l'apport du XVIe siècle

Au Moyen Age, deux formes de secours, outre l'aumône manuelle, sont en place, à savoir des distributions publiques faites généralement en nature, lors de funérailles ou devant les portes des couvents²², et des institutions d'assistance comme les hôpitaux. L'hôpital du Moyen Age est généralement une fondation gérée par l'Eglise ou par des privés. Les places à disposition étaient minimales, elles ne dépassaient pas la dizaine. Les institutions de ce type accueillaient des pauvres malades, des femmes enceintes, des vieillards, des orphelins ou des pauvres passants, souvent des pèlerins. Tous les pauvres, « bons » ou « mauvais » sont admis aux bénéfices des secours. Dans la société médiévale, au XIIe et XIIIe siècles, la notion de marginalité n'a guère de sens en relation à la pauvreté car le pauvre, le mendiant ou le vagabond sont intégrés dans une vision du monde qui leur assigne une place²³. Au XVIe siècle, avec le changement de la vision du pauvre et une conception nouvelle de ce que doit être l'ordre urbain, on assiste à une coupure qui était en train de se mettre en place depuis le XIVe siècle déjà. On s'aperçoit que le monde des pauvres est un micro-univers à christianiser et à civiliser. Les autorités municipales

²¹ BELY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris : Presse universitaires de France, 1996, p. 100.

²² Ces aumônes sont presque toujours distribuées dans le plus grand désordre, à tous les présents que soient-ils du lieu ou de passage. On ne cherche pas à distinguer les pauvres infirmes des mendiants valides.

²³ Cf. CHARTIER, Roger, «La naissance de la marginalité», in *L'Histoire*, n° 43, p. 106.

prennent de plus en plus conscience de ce phénomène et, sur le modèle des Flandres²⁴, commencent à s'occuper de la gestion de certaines structures d'assistance qui auparavant étaient sous le seul contrôle de l'Eglise. Au début du siècle, l'aumônier royal s'adjuge le droit de surveillance sur tous les hôpitaux du Royaume. Il obtient que la haute administration hospitalière, précédemment sous le contrôle des évêques, passe dans les mains d'officiers royaux. Les années trente du XVI^e siècle sont fondamentales pour comprendre les changements qui interviennent²⁵. L'originalité réside dans la manière de faire l'aumône et dans l'organisation de l'assistance. Lyon est la ville française la plus novatrice dans ce domaine. Entre 1531 et 1534, cette ville met sur pied une « Aumône générale » qui deviendra un modèle pour le reste du royaume²⁶. Paris suivra en 1544 avec la mise en place du Grand Bureau des Pauvres. Les aumônes générales ou bureaux des pauvres sont gérés par des laïques ; leur but est de centraliser les ressources pour les secours et sélectionner les pauvres qui pourront jouir des aides qui désormais sont distribuées dans des lieux et à des dates fixes pour souci d'ordre. Des ressources régulières nourrissent les caisses des aumônes générales; elles se composent de revenus de biens ecclésiastiques, parfois de revenus de loteries organisées exprès pour l'aumône, de dons volontaires offerts par des bienfaiteurs, mais surtout de la taxe obligatoire levée sur les habitants. Une grande rupture par rapport au Moyen Age se manifeste par le fait que seulement un certain nombre de pauvres, choisis après une enquête du commissaire de quartier (pour Paris) et un médecin ou barbier, sont admis à l'aumône. Une telle démarche vise premièrement à écarter de l'aumône les pauvres forains et deuxièmement à distinguer les faux mendiants et les mendiants valides de ceux qui ont vraiment besoin de l'aide²⁷. Ces premiers seront mis au service de la ville pour des travaux publics. Les pauvres de l'« Aumône générale » devaient être marqués par un signe distinctif qui variait selon les villes ; signe qui les amenaient ainsi à se définir comme une catégorie aux marges de la société tout comme les juifs et les prostituées, eux aussi porteurs de marques d'exclusion. A côté de l'aumône générale, apparaissent des ateliers de charité, institutions qui connaîtront un grand succès au XVIII^e siècle. Ces ateliers offrent du travail aux journaliers sans emploi. Dans ce cas, c'est un salaire qui est donné et non une aumône.

Ces nouvelles formes d'institutions étaient critiquées par les ordres mendiants qui n'acceptaient pas l'interdiction de la mendicité ; mais elles vont être reconnues lorsque le magistrat d'Ypres soumet la question à la Sorbonne qui lui donne raison par une sentence le 16 janvier 1531.

Cette évolution de la charité au XVI^e siècle montre que désormais le pauvre est considéré de plus en plus comme quelqu'un dont l'Etat doit se charger. Municipalités,

²⁴ En 1526 paraît à Bruges un ouvrage de J.C. Vivès, le *De Subventionem Pauperum*. Ce livre expose une nouvelle manière de gérer l'assistance aux pauvres. Elle devra être prise en charge par les magistrats de la ville ; il faudra recenser les malades, les vagabonds et les mendiants ; ces derniers, s'ils sont étrangers, devront être renvoyés, s'ils sont du pays, devront être mis au travail. Les enfants seront scolarisés à partir de l'âge de six ans.

²⁵ Il est intéressant de relever que, pendant la décennie 1520-1530, l'augmentation des salaires prend du retard par rapport à l'évolution des prix.

²⁶ Il est intéressant de remarquer que la création de cette institution est liée au sentiment de peur qui a saisi les notables lyonnais lors des troubles populaires de la « Grande Rebeune » de 1529 ou les pauvres avaient joué un rôle de premier plan.

²⁷ Selon les registres, le pourcentage de la population lyonnaise assistée chaque semaine par l'Aumône générale est de 7% en 1534 pour se stabiliser autour de 5% dans les années 1550-1560. Chiffres tirés de CHARTIER, Roger, «La pauvreté à l'âge moderne (XVI^e-XVIII^e siècles). Définitions, représentations, institutions », in *La pauvreté une approche plurielle*, sous la direction de A. FRACASSI, M. F. MARQUES, J. WALTER, Paris : Les éditions ESF, 1985, p. 32.

notables, pouvoirs publics organisent l'assistance sous forme de distribution ou de travail. Il faut dire qu'à côté de ces nouvelles institutions, qui se répandent au moins dans les grandes villes, les vieilles méthodes subsistent. L'efficacité de l'aumône générale est ainsi affectée d'une part par la survivance des anciennes pratiques, d'autre part par les guerres de religion. Vers la fin du siècle, les autorités laïques et religieuses, déçues par les résultats apportés par les bureaux des pauvres, commenceront à envisager d'autres formules d'assistance.

4.3 Répression de la pauvreté : la mise en place de l'Hôpital général

La mise en place de l'Hôpital général ne peut être appréhendée sans être replacée dans l'histoire même de la pauvreté et de sa répression sous toutes ses formes. C'est vers la fin du XVI^e siècle qu'apparaît l'idée que les pauvres doivent être séparés de la société. Ce principe est donc antérieur au XVII^e siècle et voit naître ses premières réalisations dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. A Paris dès 1554, il semble manifeste qu'il faut des bâtiments spéciaux pour enfermer les pauvres. Le Grand Bureau des pauvres enferme dans l'hôpital de St Germain « *les vieils et décrépits, et autres pauvres incorrigibles ou invalides et impotents*²⁸ » Ces premières tentatives ne donnent pas de vrais résultats. L'idée reprend forme malgré tout et s'épanouit au XVII^e siècle, l'enfermement des pauvres apparaît comme une sorte de solution miracle face à la mendicité et au vagabondage sans cesse croissant.

En automne 1611 un avis est publié interdisant la mendicité, il est ordonné aux mendiants étrangers de quitter la ville, tandis que les autres doivent immédiatement trouver du travail ou se présenter à la place St Germain à une date précise, pour être conduits dans les asiles. On essaie d'enfermer les pauvres dans trois maisons louées à cet effet. Cette première tentative parisienne est un échec. L'ordonnance datant de 1614 et réitérée en 1617 et 1626, réprecise une loi. Les pauvres valides doivent aller travailler. Ils gênent et occupent les rues « *...en sorte que nos sujets scient délivrez de l'incommodité qui provient de la fréquence et assiduité desdits pauvres ès églises, rues et lieux publics de nosdites villes ; les occasions ôtées à l'oisiveté de commettre les scandales que l'on en voit trop souvent, et la misère des vrais pauvres soulagée.* »²⁹. Les pauvres dérangent donc les sujets du roi, c'est-à-dire son peuple. Cet emploi du terme sujet est significatif du fait que les pauvres ne sont en aucun cas intégrés dans cette désignation. En 1614, Lyon tente à nouveau l'expérience. On remet l'hôpital de St Laurent à l'Aumônerie générale pour y enfermer tous ceux qui seront trouvés mendiants dans la ville. Cette tentative est couronnée de succès et ouvre la voie à d'autres grandes villes françaises. En 1656, le roi publie un édit qui fonde l'hôpital général de Paris. Les édits sont des textes de loi plus importants dans la hiérarchie des lois que les ordonnances. La première raison invoquée pour justifier l'ouverture de cet Hôpital général est celle du désordre : « *...pour empêcher la mendicité et l'oisiveté comme les sources de tous les désordres*³⁰. » C'est le constat d'insuccès dans la mise en application des ordonnances qui pousse l'autorité royale à remonter dans la hiérarchie des lois. Les pauvres diffusent le mal par le dérèglement de leurs mœurs : « *le mal s'étant encore*

²⁸ *Ibid.*, p. 100.

²⁹ *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 410 jusqu'à la Révolution de 1789*, par MM. Jourdan, Decrusy, Isambert, Paris, 1821-1833, t. XVI, pp. 225-226 (« Ordonnances (Code Michaud) sur les plaintes des états assemblés à Paris en 1614, et de l'assemblée des notables réunis à Rouen et à Paris en 1617 et 1626 »).

³⁰ *Ibid.*, t. XVI, t. XVII, p. 326-327 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1656).

accru par la licence publique, et par le dérèglement des mœurs, on reconnut que le principal défaut de l'exécution de cette police provenoit de ce que les mendiants avaient la liberté de vaquer par tout...³¹ ». Le roi se place en descendant de Dieu sur terre qui a pour rôle de punir les pauvres : « De sorte que le libertinage des mendiants est venu jusqu'à l'excès, par un malheureux abandon à toutes sortes de crimes, qui attirent la malédiction de Dieu sur les états, quand ils sont impunis. »³². Les dernières lignes de l'édit sont intéressantes dans la mesure où elles mentionnent en dernier recours ce qui semble être le but soi-disant unique de cet édit : « ...considérant ces pauvres mendiants, comme membres vivants de Jésus-Christ, et non pas comme membres inutiles de l'état ; et agissant dans la conduite d'un si grand œuvre, non par ordre de police, mais par le seul motif de la charité.³³ ». La place accordée à la charité dans cet édit en dit long sur son importance minime dans l'idéologie de l'enfermement. En 1657, l'Hôpital général loge environ six mille pauvres qui se sont présentés pour la majorité de leur propre chef. Les mendiants amenés de force représentent une minorité des pensionnaires. On se rend compte que l'efficacité de l'enfermement dépend aussi de son étendue à l'intérieur du royaume ; en 1662 une déclaration royale ordonne la création d'un hôpital général dans toutes les grandes villes. Malgré le travail des hospitalisés, les ressources de ces établissements ne sont pas suffisantes. Le 20 octobre 1693 il est prévu que, pour entretenir les pensionnaires des hôpitaux, serait désormais perçue une taxe d'un sou par livre pour les deux tiers de tous les biens possédés dans chaque paroisse, sans exception. Vers la fin du XVIIe siècle, le nombre de pauvre a déjà atteint dix mille. L'Hôpital général ne possède rapidement plus assez de places pour tous les pauvres.

On peut se questionner sur la raison de l'emploi de mesures aussi radicales et violentes vis-à-vis des pauvres au XVIIe siècle. Les théoriciens qui tentent de justifier cet enfermement avancent trois arguments. Ils pensent premièrement que l'enfermement réduira considérablement les risques de contagion. Leur deuxième argument est influencé par les théories mercantilistes, il faut enfermer les oisifs pour les contraindre à travailler. Ils avancent finalement des arguments religieux et moraux ; la vie que mènent les vagabonds et les mendiants est une vie de païens. Ils demeurent des années sans s'approcher des sacrements ; leurs enfants ne sont pas baptisés et leurs couples se forment au gré du concubinage. Le portrait des pauvres, qui est ici dressé, les assimile à des libertins. Ils vivent donc dans l'absence de toute règle, sans référence à la raison ou à la religion

4.3.1 Objectifs, buts et rôles des hôpitaux

Aucun soin médical n'était rendu, on remarque cependant un grand soin apporté à l'alimentation des pauvres³⁴. L'administration hospitalière assignait une importance majoritaire à la bonne nourriture.

Enfermer, mettre au travail, évangéliser, tel est le credo des créateurs des hôpitaux. Le but global de l'assistance à l'époque moderne est d'habituer les assistés à la discipline.

³¹ *Ibid.*, t. XVI, t. XVII, p. 326-327 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1656).

³² *Ibid.*, t. XVI, t. XVII, p. 326-327 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1656).

³³ *Ibid.*, t. XVI, t. XVII, p. 326-327 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1656).

³⁴ Martin Dinges aborde le problème de l'alimentation de l'Hôpital général de Bordeaux dans les détails dans son article : « L'hôpital Saint-André de Bordeaux au XVIIe siècle : Objectifs et réalisations de l'assistance municipale », in *Annales du Midi*, 1987, pp. 303-330.

L'enfermement a pour but de gouverner et de régler leur vie. Le rôle des hôpitaux peut être décrit en quatre temps, suivant les différents types de pensionnaires. Ils ont pour rôle d'aider les malades et les indigents, d'éduquer les oisifs (mendiants), d'éduquer les orphelins et d'intégrer les adolescents au marché du travail. On se soucie en effet plus des adolescents et des enfants pauvres, car ils sont valides et pourront être utiles à la société à laquelle ils appartiennent, si on parvient à les remettre sur le droit chemin. L'ordonnance du 20 avril 1684 concerne les femmes débauchées et les enfants de celles-ci. Les autorités détiennent les pleins pouvoirs quant à l'avenir des enfants de celles-ci. La grande minutie avec laquelle est décrit le cheminement qui doit être suivi dans l'entretien des enfants dénote d'un intérêt plus prononcé à l'éducation de ce type de pensionnaires : « ...on leur fera apprendre autant qu'il sera possible des métiers convenables à leur sexe et à leur inclination, et propres à gagner leur vie, et ils seront traités avec douceur à mesure qu'ils donneront des preuves de leur changement.³⁵ ».

On est persuadé que les premiers responsables de la pauvreté sont les pauvres eux-mêmes par leur vice et par leur paresse. Le travail est donc envisagé comme nécessaire pour les sortir de cet état d'oisiveté. Le travail est considéré comme un instrument d'adaptation des pauvres aux exigences de la vie sociale. De surcroît, les théories mercantilistes recommandent l'enfermement. Il devient un moyen d'uniformiser l'assistance aux pauvres et de créer une économie nationale ; les pauvres enfermés sont employés à des fabrications qui rendront la France moins tributaire de l'étranger. Les hôpitaux se transforment rapidement en manufactures et rivalisent avec le travail des artisans de la ville.

L'aspect moral est finalement le dernier volet, et certainement le plus important de cette politique, il justifie même les deux autres points. Un pauvre qui ne veut pas travailler s'oppose à la volonté de Dieu et se damne. On retrouve à travers cet aspect le côté charitable de l'enfermement, il dénote d'un désir chrétien d'apprendre aux pauvres à vivre dans la dignité.

La présence de la Compagnie du Saint Sacrement est à ce titre indispensable et agit dans cette direction. Elle est créée dans les années 20 du XVII^e siècle et s'implante rapidement dans tout le pays. Sous la forme d'une forte structure politique et religieuse dont l'activité est scellée par le secret. Ils partent en croisade contre les dangers de l'époque, parmi lesquels le vagabondage et la mendicité occupent une place importante. Dès 1631, la Compagnie adopte comme programme social l'internement des pauvres dans les Hôpitaux généraux, c'est une manière d'écartier la menace de révolte sociale que représente le vagabondage à l'époque de la Fronde. La fondation de l'Hôpital général de Paris en 1656 est l'initiative la plus importante de la Compagnie. Ses membres détiennent la moitié des vingt-six sièges de la direction de l'Hôpital général. Certains membres rédigent les plans d'enfermement. Ils professent des sermons sur la nécessité d'enfermer les pauvres, ils font aussi la quête des legs et donations pour l'Hôpital général. La Compagnie du Saint Sacrement se soucie aussi des bourgades de faible importance, ils créent des bureaux de charité qui, à défaut de pouvoir enfermer les pauvres les assistent à leur domicile et les empêchent de mendier. Même après sa dissolution en 1665, le développement des hôpitaux suit son cours.

Les établissements qui enferment les gueux comportent des lieux de culte et des aumôniers, l'enseignement du catéchisme y est obligatoire. Il faut contraindre les pauvres à faire leur salut. La réforme morale est donc imposée par la contrainte et la crainte de la répression. L'œuvre de moralisation et de christianisation est portée

³⁵ *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 410 jusqu'à la Révolution de 1789, op. cit.* pp. 441-445 (« Ordonnance qui prescrit l'exécution de réglemens pour l'Hôpital général », 20 avril 1684).

comme centrale dans le projet de renfermement, à travers la régularité des exercices religieux. Les pensionnaires sont soumis à la catéchèse, incités à la prière, à la messe, menés à la messe. Le pauvre enfermé ne reçoit du pain que s'il a assisté à l'instruction dominicale. Les pauvres sont une arme préférentielle de la reconquête chrétienne, et l'hôpital peut être perçu dans le même sens comme un instrument de christianisation. Tout est mis en place, à l'intérieur de l'hôpital, pour conjuguer secours temporel et secours spirituel.

4.3.2 Fonctionnement interne

L'institution qui porte le nom d'Hôpital général regroupe plusieurs asiles et hôpitaux qui sont spécialisés dans différents types d'activités. La Pitié reçoit les jeunes filles et les enfants, la Salpêtrière s'occupe des femmes et possède une maison de correction pour les prostituées, Bicêtre s'occupe des hommes, la Savonnerie est un asile pour les garçons d'âge scolaire, et finalement la Maison Scipion reçoit les femmes prêtes d'accoucher et les nouveaux-nés.

La première activité des administrateurs est la création d'un corps de milice chargé d'arrêter les mendiants et vagabonds. Ils ont le droit de condamner au supplice du fouet, du pilori ou au cachot dans les sous-sols de l'hôpital. Le personnel hospitalier est même autorisé à porter des armes. Les pauvres sont habillés d'un vêtement gris à capuchon accompagné d'un insigne de l'hôpital et d'un numéro d'immatriculation. Dès 1666, des ateliers de travail sont créés, ceux-ci sont dirigés soit par l'hôpital pour son propre compte, soit par des sociétaires ou des commerçants. Les pensionnaires doivent y travailler, et on assure par la menace de violences, le respect général de ce principe. Les bénéficiaires de l'hôpital vis-à-vis de ces ateliers sont nuls, ils ne sont pas rentables et représentent quelques fois même une charge supplémentaire.

4.3.3 Lois et gestion des hôpitaux

Au XVI^e siècle déjà, comme nous l'avons vu, on assiste à un glissement de la gestion des œuvres d'assistance vers le pouvoir laïque. La royauté, dans un but de centralisation, soutenue par la noblesse de robe et de la bourgeoisie, cherche à mettre en place un système de contrôle social. L'hôpital général et les différentes lois promulguées dans tout le royaume sur la question des pauvres semblent incarner cette tentative. En réalité, le rôle de la royauté dans la gestion de ces infrastructures doit être nuancé. Les analyses faites par les historiens montrent que l'administration des hôpitaux était un fait local, surtout en dehors de Paris. L'Hôpital général fonctionne comme une juridiction à part. Ses directeurs ont les pleins pouvoirs et pleine autorité dans la direction et dans l'administration. Police, correction et châtiments à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement reviennent à la direction qui est composée par des notables ecclésiastiques et laïques représentant les principaux corps de la ville.

Même si la création d'un hôpital général était soumise à la volonté royale, les efforts faits pour promouvoir cette institution étaient peu concrets et peu efficaces. On peut donc se demander si ce manque de volonté dans l'application des lois n'est pas dû au fait que le gouvernement avait peur de voir augmenter le nombre d'institutions d'assistance fortement endettées. La gestion financière des hôpitaux généraux sera en fait tout au long de l'Ancien Régime une tâche difficile. L'intervention du gouvernement qui à maintes reprises essaie de prendre la relève au moyen d'édits ou à travers la création de nouvelles taxes, montre bien l'ampleur du problème. Les finances de l'Hôpital général étaient basées sur des dons charitables, sur des taxes indirectes, comme la taxe sur l'entrée du vin

à Paris, et sur les revenus provenant des propriétés rurales et urbaines de l'Hôpital. Les problèmes financiers se font sentir dès les premières années de vie de l'Hôpital général. La direction de l'Hôpital prône la création de nouvelles taxes dont il tire bénéfice. D'autres moyens sont utilisés pour essayer d'améliorer les finances ; suivant l'exemple de l'Hôtel-dieu, l'Hôpital général publie des pamphlets pour rappeler à ses bienfaiteurs les conditions de détresse financière de l'institution ; on arrive même à y imprimer les testaments des donateurs les plus généreux envers l'Hôpital.

Mais c'est surtout lors des crises de subsistance multipliant le nombre des entrées à l'Hôpital par trois ou par quatre que les finances subissent un coup dur. La crise des années 1661-1662 est difficile à gérer pour la direction de l'Hôpital qui voyait affluer des provinces beaucoup de pauvres gens³⁶. Les directeurs commencent à accuser les hôpitaux de province de ne pas s'occuper assez de leurs pauvres. Pour essayer d'améliorer la situation, un édit royal est promulgué. Le but de ce document est d'inciter « *toutes les villes et faubourgs, où il n'y a point encore d'hôpital général établi* » à procéder « *à l'établissement d'un hôpital, et aux règlements d'icelui pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants invalides, natif des lieux, ou qui y auront demeuré pendant un an, comme aussi les enfants orphelins ou nés de parents mendiants invalides* ». Au début de 1663, le Parlement insiste encore sur la responsabilité des autres régions du Royaume de se charger de leurs pauvres. Une loi punit au moyen d'une amende et de peines corporelles tous ceux qui amènent des vagabonds à Paris. Durant la même année, le Parlement rend clair le fait que « *tous les séculiers et réguliers [...] tous les corps laïques, les fabriques des églises, les chappelles et confréries, et autres, même les corps des métiers* » doivent contribuer de manière volontaire au financement de l'Hôpital général s'ils ne veulent pas être taxés³⁷. On aurait dû faire la même chose dans les autres villes et gros bourgs. Mais pendant la famine il était difficile de collecter cet argent.

A chaque période de crise les problèmes étaient plus au moins les mêmes. On cherche alors de nouvelles stratégies pour diminuer le nombre de pauvres et abaisser considérablement les frais. Certains, les plus valides et consentants, sont envoyés dans les colonies, d'autres sont obligés de rejoindre les rangs de l'armée, et d'autres sont encore conduits directement aux portes de Paris par les archers de l'Hôpital. Renforcer les infrastructures parallèles à l'Hôpital général est un autre moyen utilisé pour réduire l'affluence des pauvres gens. En 1685, une « *Déclaration concernant l'ouverture et la police des ateliers de mendicité* » proclame encore une fois que les mendiants valides sans métier qui ne sont pas natifs de Paris doivent quitter la ville dans les trois jours suivants la publication du texte et s'adresser aux ateliers de mendicité de leurs villes respectives. Les peines pour qui ne suit pas cette déclaration vont de l'enfermement à l'Hôpital général, à la peine des galères pour les hommes et à des peines corporelles pour les femmes en cas de récidive. Les mendiants valides de Paris sont vivement « *invités* » à se faire enregistrer sur le registre des ateliers de mendicité tenus à l'Hôtel de Ville³⁸. En 1693, il est enfin prévu d'imposer une taxe d'un sous par livre pour les deux tiers des biens possédés dans chaque paroisse, sans exception pour personne. La crise de 1694 montre qu'en dépit des efforts rien de très concret n'a été fait. Paris se voit encore une

³⁶ On a calculé que pendant l'année 1662, la dette de l'Hôpital redouble car le nombre de pauvres à nourrir monte à 8'000/10'000 personnes. Chiffres tirés de McHUGH, Timothy J., «The Hôpital Général, the Parisien Elites and Crown Social Policy during the Reign of Louis XIV», in *French history*, 15(3), 2001, p. 245.

³⁷ In McHUGH, Timothy J., «The Hôpital Général, the Parisien Elites and Crown Social Policy during the Reign of Louis XIV», in *French history*, *op. cit.*, p. 248.

³⁸ Cf. *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 410 jusqu'à la Révolution de 1789*, par MM. Jourdan, Decrusy, Isambert, Paris, 1821-1833, t. XIX, pp. 504-507, (« *Déclaration concernant l'ouverture et la police des ateliers de mendicité* », 15 avril 1685).

fois envahie par un grand nombre de pauvres provenant des provinces. On menace désormais les pauvres forains qui insistent pour rester à Paris, mais les coûts restent fort élevés. Ainsi une taxe sur les billets de théâtre est mise en place au bénéfice de l'assistance aux pauvres. Ces problèmes de finances seront encore présents tout au long du XVIII^e siècle.

Un autre cas nous montre que le pouvoir royal ne s'intéresse pas vraiment à l'application des lois sur le contrôle de la pauvreté. Si on analyse le fait suivant, à savoir si les mesures envisagées lors de la mise en place de ces établissements sont suivies ou pas, on s'aperçoit du manque de contrôle de la part de l'autorité royale. M. Dinges analyse les objectifs et les réalisations de l'assistance municipale à Bordeaux au XVII^e siècle³⁹. Son approche est intéressante ; au lieu de partir de l'analyse des ordonnances, édits ou déclarations, il aborde le sujet à partir du quotidien de l'institution en étudiant les conditions d'accueil de l'hôpital de Saint-André, la composition de la population hospitalière, les services offerts et la gestion financière. Sa conclusion, qui en ce qui concerne les finances rejoint ce que nous venons de dire, met en lumière deux aspects, à savoir la bonne qualité de vie dans l'hôpital, au niveau de l'alimentation surtout, et le fait que « *l'hôpital ne servait pas en premier lieu à habituer à la discipline mais à assister largement les démunis*⁴⁰ ». La scolarisation des orphelins pour lutter contre l'oisiveté resta dans cet hôpital une expérience de courte durée. L'hôpital de Bordeaux se définit plus comme une institution d'assistance sociale plutôt qu'une maison pour enfermer les mendiants et les vagabonds. Plutôt qu'à la correction des âmes, on pense à bien nourrir les indigents et à leur proposer un minimum de soins médicaux.

Cette analyse ouvre une réflexion sur les interprétations qui ont été données de l'institution qu'est l'hôpital à l'époque moderne.

4. 4 Remise en question de la théorie de l'enfermement

De nombreux historiens et sociologues se sont intéressés au problème de l'enfermement et ont tenté d'y apporter une justification et une réponse à cette mesure souvent jugée trop violente. Dans l'esprit des contemporains, l'enfermement s'associe à une poursuite judiciaire des pauvres qui sont parfois envoyés aux galères comme des criminels.

4.4.1 Jean-Pierre Gutton, l'enfermement comme emprisonnement

L'enfermement pour Jean-Pierre Gutton est la réalisation d'un monde à part. Celui-ci est à part parce qu'il est clos. Les Hôpitaux généraux pour J.-P. Gutton sont des prisons. C'est une réelle détention de laquelle on s'évade fréquemment et qui pratique le système des soumissions. Il s'agit de libérer les mendiants pour qui un parent verse une caution destinée à couvrir une éventuelle récidive. La séparation des pauvres de la société est significative, elle semble être une punition ; les pauvres ne respectent pas les règles de la société à laquelle ils appartiennent, ils doivent donc en être retirés. Les pauvres sont donc des éléments asociaux placés en correction. Le terme même d'enfermement ou de renfermement renforce cette idée.

J.-P. Gutton assimile aussi l'enfermement à un univers religieux de type conventuel. L'emploi du temps est en effet alterné entre travail manuel et prières, comme dans les

³⁹ DINGES, Martin, « L'hôpital Saint-André de Bordeaux au XVII^e siècle : Objectifs et réalisations de l'assistance municipale », in *Annales du Midi*, 1987, pp. 303-330. Martin Dinges a écrit sa thèse sur la pauvreté à Bordeaux. Dans ce livre il souligne que toutes les mesures générales prises pour discipliner les pauvres à Bordeaux ne furent que très partiellement réalisées.

⁴⁰ *Ibid.*, p, 323.

couvents. Le plan de certains hôpitaux étaient de surcroît similaire à celui des monastères.

L'enfermement a finalement selon lui, un caractère utopique puisqu'il veut tout réglementer et préparer le règne de la Vertu. Il semble penser que ce règne de la Vertu est un idéal chrétien bien loin des réalités de son temps.

4.4.2 Robert Castel, l'enfermement comme stratégie de détour

Robert Castel, sociologue français, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, a publié, en 1995, un ouvrage intitulé *Les métamorphoses de la question sociale*⁴¹. Il y développe le thème de l'enfermement à travers une approche toute différente de celle de J.-P. Gutton.

Son approche place la politique d'enfermement en continuité et non en rupture par rapport aux politiques du XVI^e siècle, elle se résume à une phase d'organisation ultérieure, à un niveau d'élaboration plus avancé. Celle-ci tient compte de l'échec des premières entreprises municipales et tente de proposer une solution qui soit plus à l'écoute des besoins de son époque. Ces nouvelles mesures sont la conséquence logique du développement des villes duquel découle des relations plus distendues de sociabilité. L'assistance de proximité devient donc de plus en plus difficile à réaliser. Le nombre de pauvres prend de surcroît des dimensions de plus en plus importantes et oblige les autorités à adopter de nouvelles mesures. L'enfermement selon R. Castel est un moyen d'empêcher les indigents de devenir un peuple indépendant au sein de la société. Un nouveau peuple à part entière qui ne connaîtrait ni loi, ni religion, ni police. Une sorte de nouvelle nation libertine et fainéante avec son propre fonctionnement indépendant et contraire à celui de la nation française. Ils représentent donc, selon lui, une menace de rupture complète du lien communautaire. C'est dans la suite logique des choses de ne point tolérer cette condition mendicante puisque cela serait synonyme d'une assimilation de ce groupe au sein de la société. L'enfermement se présente donc comme un détour nécessaire pour réinsérer les pauvres dans leur communauté. On ne peut accepter les mendiants tels qu'ils sont, ils ternissent l'image de la société. Ils doivent correspondre à l'image que l'on veut qu'ils reflètent pour pouvoir être intégrés à la société.

R. Castel ajoute encore que l'Hôpital général n'est pas une réelle innovation du XVII^e siècle, ni par sa structure institutionnelle, ni par le type de population qu'elle prend en charge, ni par son mode de fonctionnement. Au XVI^e siècle, l'Aumônerie enfermait déjà les mendiants incorrigibles. Les municipalités avaient déjà pour rôle la mise en œuvre des mesures institutionnelles, le fait que les Hôpitaux généraux soient mis en place par un pouvoir laïc, royal n'est donc pas une nouveauté.

Quelle que soit l'évolution de l'enfermement tout au long du XVII^e siècle, ses pensionnaires resteront toujours les mêmes, les pauvres et mendiants valides domiciliés. Les vagabonds ne seront jamais pris en charge par l'hôpital. Dès 1687, les vagabonds sont condamnés aux galères après la première arrestation et les mendiants domiciliés uniquement après la troisième.

Robert Castel perçoit donc finalement l'enfermement comme une stratégie d'inclusion et non d'exclusion :

« Il (l'enfermement) met en œuvre une stratégie de détour consistant dans un premier temps à opérer une coupure par rapport à l'environnement afin de se donner les moyens dans un second temps, de rééduquer le mendiant valide pour, dans un troisième temps, le réinsérer. »⁴²

⁴¹ CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit.

⁴² *Ibid.*, pp. 87-88.

C'est de cette manière qu'il conclut sa partie concernant l'enfermement au XVIIe siècle. Nous pourrions émettre une retenue cependant concernant la troisième étape, celle-ci semble effectivement se situer dans la suite logique de l'idéologie de l'enfermement, mais n'est pourtant dans aucune des sources présentée en tant que telle. L'enfermement semble être une mesure d'urgence, qui vise à palier un état actuel de la société et qui ne semble pas dans un premier temps se soucier de son avenir avant d'être réellement parvenu à trouver une solution viable pour les problèmes actuels. R. Castel a cependant une approche intéressante dans la mesure où celle-ci semble excuser la violence de l'enfermement en le plaçant dans une chaîne de conséquences, mais cela suffit-il à la mettre au rang de simple mesure répressive *comme les autres* ?

5. Bilan et conclusion

Les Hôpitaux généraux sont critiqués dès les années 1670, on souligne le fait que la mendicité et le vagabondage n'ont que très peu diminué depuis la création de ces établissements.

L'échec de la politique de l'enfermement est aussi certainement dû au nombre trop important de pouvoirs souvent concurrents. Ils se partagent dans les villes la responsabilité de réprimer la mendicité.

Les gens du peuple s'interposent pour empêcher l'arrestation des mendiants. Les motivations de ces sentiments populaires sont premièrement un sentiment d'appartenance à un même milieu social. Deuxièmement la concurrence économique que représente les ateliers hospitaliers suscitent la colère des artisans. Il faut aussi tenir compte du fait qu'il règne une certaine animosité de la population vis-à-vis des autorités, car la majorité du peuple vit une existence qui peut devenir du jour au lendemain dépendante d'une aide extérieure. La population ouvrière est donc liée au mendiant.

Les difficultés financières ont aussi pu jouer un rôle, les ressources largement tirées du pouvoir foncier subissaient durement le contrecoup des crises économiques amenuisées au moment même où les besoins étaient les plus grands. Dans les dernières années du XVIIe certains hôpitaux libérèrent des mendiants faute de pouvoir subvenir à leur entretien. Il est important de souligner qu'au XVIIe siècle, des attitudes contradictoires envers les pauvres coexistent. De surcroît le milieu rural reste en retrait par rapport à cette politique et continue à pratiquer l'aumône manuelle. Dans les campagnes surtout, la conception qui fait de la pauvreté un signe d'élection ne disparaît pas. Même au sein du Clergé la solution trouvée avec la mise en place des hôpitaux généraux ne fait pas l'unanimité. Tout un courant de la Réforme catholique, comme Saint Vincent de Paul ou le capucin Yves de Paris, est hostile à l'enfermement par attachement au pauvre, image vivante du Christ souffrant. Il est néanmoins possible de faire un constat positif ou appréciable de la politique d'enfermement. L'institution de l'hôpital général a eu une capacité à désorganiser le quotidien des mendiants qui pouvaient jusque là vivre de manière structurée dans les cours des miracles par exemple, et qui constituaient alors une redoutable menace.

Mais la raison principale de l'échec est le fait que la pauvreté a souvent été perçue comme un problème essentiellement moral et non économique et social. Les causes économiques de la pauvreté ne sont donc pas résolues et engendrent la persistance de la peur face au vagabond et au mendiant. La mise en place de l'Hôpital général appréhendé dans son ensemble ne semble pas réellement être une mesure d'assistance puisqu'elle ne tend pas à améliorer la condition du pauvre mais celle des hautes classes de la société. L'enfermement peut en outre être perçu comme une solution d'urgence

dans la mesure où elle ne cherche pas à améliorer le futur mais à résoudre un problème actuel. La création de l'Hôpital général est néanmoins le reflet de la mise en place d'un contrôle social étatique et de ses premiers balbutiements. Cette constatation nous invite à nous questionner sur les résultats de ces réalisations. L'Etat est-il plus apte à résoudre la question du paupérisme que l'Eglise ? Il n'est pas aisé d'obtenir une réponse à cette question, mais la comparaison entre ces deux fonctionnements nous permet de constater que les visées étatiques et religieuses ne sont pas les mêmes. L'état vise une action au niveau national alors que le Clergé se cantonne à de plus petites unités telles que la commune ou la paroisse.

Bibliographie

Sources

[DUBOIS, Alain], *Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle*, présentation, édition et notes par Henri Platelle, Paris, 1965, pp. 89-94, 131-132.

FOUCAULT, Michel, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'Âge classique*, Paris, 1961, pp. 645-646 (« Histoire de l'Hôpital général » in Hôpital général, brochure anonyme de 1676), pp. 646-651 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1657).

FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye, Rotterdam, 1690.

Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 410 jusqu'à la Révolution de 1789, par MM. Jourdan, Decrusy, Isambert, Paris, 1821-1833, t. XVI, pp. 225-226 (« Ordonnances (Code Michaud) sur les plaintes des états assemblés à Paris en 1614, et de l'assemblée des notables réunis à Rouen et à Paris en 1617 et 1626 ») ; t. XVII, p. 326-327 (« Edit portant établissement de l'Hôpital général (...) de Paris », avril 1656) ; t. XVIII, pp. 18-20 (« Edit portant qu'il sera établi un hôpital en chaque ville et bourg (...) » juin 1662) ; t. XIX, pp. 232-235 (« Règlement général de l'administration de l'Hôpital général de Paris, 23 mars 1680), pp. 441-445 (« Ordonnance qui prescrit l'exécution de réglemens pour l'Hôpital général », 20 avril 1684), t. XIX, pp. 504-507, (« Déclaration concernant l'ouverture et la police des ateliers de mendicité », 15 avril 1685) ; t. XX, pp. 309-313 (« Déclaration contenant règlement sur l'administration des hôpitaux et maladeries », 12 décembre 1698).

Ouvrages généraux

BERCÉ, Yves-Marie, *La naissance dramatique de l'absolutisme : 1598-1661* (Nouvelle Histoire de la France moderne 3), Paris : Editions du Seuil, 1992.

CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Gallimard, 1995.

CONSTANT Jean-Marie, *La société française aux XVIe, XVIIe, XVIIIe*, Paris : Ophrys 1994.

CORVISIER, André, *La France sous Louis XIV, 1643-1715. Ordre intérieur et place en Europe*, vol. n°3, Paris : SEDES, 1979.

DELUMEAU Jean, *La peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècles) : une cité assiégée*, Paris : Fayard, 1978.

LEBRUN, François, *Le XVIIe siècle*, Paris : Armand Colin, 1967.

TAVENEAU, René, *Le catholicisme dans la France classique: 1610-1715*, Paris : SEDES, 1980, 2 vols.

Ouvrages spécifiques

AA.VV., *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris : UGE, 1979.

BERTAUX, Roger, *Pauvres et marginaux dans la société française : quelques figures historiques des rapports entre les pauvres, les marginaux et la société française*, Paris : Editions de l'Harmattan, 1996.

CUBERO, José, *Histoire du vagabondage du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Imago, 1998.

DAMON, Julien, *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, La Tour d'Aigues : Editions de l'aube, 1995.

DAMON, Julien, *Vagabondage et mendicité*, Paris : Flammarion, 1998.

DEPAUW, Jacques, *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVIIe siècle*, Paris, 1999.

DINGES, Martin, *Stadtarmut in Bordeaux 1525-1675. Alltag – Politik - Mentalitäten*, Bonn: Edition Röhrscheid, 1988.

GEREMEK, Bronislaw, *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Gallimard, 1987.

GUTTON, Jean-Pierre, *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse : Privat, 1982.

GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres : l'exemple de la Généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris : Les belles lettres, 1971.

GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe)*, Paris : Presses universitaires de France, 1974.

IMBERT, Jean, *Les hôpitaux en France*, Paris : Presses universitaires de France, 1988.

PAULTRE, Christian, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève : Slatkine-Megariots, 1975.

La pauvreté une approche plurielle, sous la direction de A. FRACASSI, M. F. MARQUES, J. WALTER, Paris : Les éditions ESF, 1985.

Articles

CHALUMEAU, R.P., «L'assistance aux malades pauvres», in *XVIIe siècle*, n° 90-91, 1971, pp. 75-86

CHARTIER, Roger, «La naissance de la marginalité», in *L'Histoire*, n° 43, pp. 106-111.

DEPAUW, Jacques, «Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les Hésitations de la législation royale», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 21, juillet-septembre 1974, pp. 401-418.

DINET-LECOMTE, M.-Cl., «Les hôpitaux sous l'Ancien Régime : des entreprises difficiles à gérer ?», in *Histoire, économie et société*, n° 18, 1999, pp. 527-545.

DINGES, Martin, « L'assistance paroissiale à Bordeaux à la fin du XVIIe. L'exemple du Consistoire protestant (1660-1670) », in *Histoire, économie et Société*, 1986, pp. 475-507.

DINGES, Martin, « L'hôpital Saint-André de Bordeaux au XVIIe siècle : Objectifs et réalisations de l'assistance municipale », in *Annales du Midi*, 1987, pp. 303-330.

FOUQUET, Yannick, « Pauvreté et assistance au XVIIe siècle. Le cas exemplaire de Chambéry », in *Mémoire de la société française d'histoire et d'archéologie*, 1986.

GEREMEK, Bronislaw, «Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 21, juillet-septembre 1974, pp. 337-374.

McHUGH, Timothy J., «The Hôpital Général, the Parisien Elites and Crown Social Policy during the Reign of Louis XIV», in *French history*, 15(3), 2001.

POUTET, Yves, «L'enseignement des pauvres dans la France du XVIIe siècle», in *XVIIe siècle*, n° 90-91, 1971, pp. 87-110.

ROCHE, Daniel, «Paris capitale des Pauvres : quelques réflexion sur le paupérisme parisien entre XVIIe et XVIIIe siècles», in *Mélanges de l'école française de Rome : Moyen Age et temps modernes*, n° 99, 1987, pp. 829-859.

Dictionnaires

BELY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris : Presses universitaires de France, 1996.

DELSALLE, Paul, *Vocabulaire historique de la France moderne: XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris : Nathan Editions, 1996.

MOURRE, Michel (dir.), *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris : Bordas, 1996.